

APPENDICE

TEXTE DE L'ALLOCATION DU PREMIER MINISTRE, LE TRÈS HON. M. JOHN G. DIFENBAKER, LORS DE L'INSTALLATION DE SON EXCELLENCE LE MAJOR-GÉNÉRAL GEORGES-P. VANIER COMME GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA, AU SÉNAT, LE 15 SEPTEMBRE 1959

(Texte)

Votre Excellence,

Ce m'est un privilège agréable et une source de fierté comme premier ministre de vous exprimer au nom du gouvernement et du peuple canadiens des vœux sincères au moment même où vous assumez les responsabilités de représentant de Sa Majesté au Canada pour devenir le dix-neuvième Gouverneur général depuis la Confédération.

Comme votre premier geste, puis-je vous demander de transmettre à Sa Majesté la Reine du Canada l'assurance des plus fidèles et loyaux sentiments et du dévouement de la population canadienne, sentiments qui se sont d'ailleurs manifestés de façon si évidente lors de la visite mémorable de la Reine et du Prince Philippe il y a à peine quelques semaines.

Les cérémonies d'aujourd'hui marquent un nouveau jalon et un nouveau progrès vers l'unité. Ces cérémonies soulignent l'unité essentielle, sans considération de race ou de croyance, non seulement des races qui ont fondé notre pays, mais de tous les Canadiens quelles que soient leur origine ou leur croyance religieuse.

(Traduction)

Je voudrais ajouter aussi un mot au sujet de votre gracieuse épouse, Madame Vanier, dont le dévouement est si significatif et dont l'urbanité est devenue proverbiale.

En même temps que nous nous réunissons ici, une assemblée se tient à Washington. Les espérances qu'elle fait naître aideront à l'entente mutuelle et laissent présager la paix mondiale dans la justice. Les Canadiens ont un message à transmettre à l'humanité. Nous avons pu réaliser la paix nationale et le bien-être social au Canada sans conflit racial parce que nous avons respecté nos traditions et nos institutions éprouvées de liberté, et les valeurs spirituelles sans quoi les nations ne peuvent, pas plus que les individus, accomplir de grandes choses.

Si, en nous réunissant aujourd'hui, nous jetons un regard deux siècles en arrière, nous pouvons nous faire une idée de la grande sagesse politique de la Grande-Bretagne. En 1775, elle a accordé au Canada, par l'Acte de Québec, la liberté de religion,—permettez-moi, Votre Excellence, de le signaler en passant, c'était la première fois que l'obtenait une des nations associées dans l'actuel Common-

wealth,—assurant ainsi à la Couronne l'affection et le dévouement des Canadiens-Français, contribuant dans une grande mesure à la préservation et au maintien de celle-ci et vous procurant l'occasion de devenir son représentant.

Je pense aujourd'hui aux progrès immenses qu'ont accomplis nos institutions à partir du gouverneur de Vaudreuil jusqu'à vous. Notre régime de gouvernement, adapté aux besoins nouveaux d'un pays nouveau, a été décrit en 1921 d'une façon saisissante par sir Robert Borden, lorsqu'il a accepté le fauteuil de M. l'Orateur, offert par Westminster. Ses paroles résumaient la contribution apportée à l'édification de notre pays par les Français et les Anglais. Voici ce qu'il a dit:

Les institutions parlementaires que nous possédons de plein droit et non à titre gratuit, nous les devons à une ascendance commune et à une évolution progressive qui s'est poursuivie au cours des cinq ou six derniers siècles. Celui qui a convoqué la première réunion qui pourrait être regardée comme le précurseur de la Chambre des communes du Parlement...était un Français, né en France. C'est donc avec satisfaction que nous constatons qu'il y a cinq ou six siècles Saxons et Normands se sont unis pour formuler des libertés qui sont nôtres aujourd'hui.

La collaboration des deux races qui ont fondé notre pays nous a donné le gouvernement responsable et le régime fédéral. Elle a aussi rendu possible l'union entre des races et des religions différentes dans diverses régions, non seulement dans notre propre pays mais encore, à titre de principe fondamental, dans le Commonwealth des nations.

Votre Excellence, nous reconnaissons votre aptitude à devenir le représentant de Sa Majesté. Des années de services éminents, votre grande compétence et votre vaste expérience vous y ont préparé. Dans le domaine de la diplomatie, vous avez rendu de longs services au Canada, à titre de représentant à la Société des Nations et à d'autres conférences internationales ainsi qu'à titre de secrétaire du haut commissaire au Royaume-Uni et d'ambassadeur en France.

Je pense aussi à un autre groupe d'hommes disséminés aujourd'hui à travers tout le Canada, aux anciens combattants, aux "vétérans" d'il y a plus de quarante ans, pour lesquels vous êtes déjà une figure légendaire comme valeureux commandant des célèbres "Vingt-deux", le Royal 22^e régiment dont les années n'ont pas flétri la gloire.